

Préparation de la rentrée 2018

Carte cible des postes d'encadrement pédagogique et éducatif des internes (EEI) en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)

Conformément à la circulaire n°2017-076 du 24 avril 2017, les missions des personnels des EREA et notamment des personnels du premier degré exerçant les missions d'éducateur en internat (EEI) ont été précisées. Il en ressort la répartition entre les différentes catégories de personnel relevant jusqu'à lors de la filière EEI été mise en jour comme suit :

- Le conseiller principal d'éducation (CPE) est en charge de la gestion du service de la vie scolaire et anime l'équipe d'AED. Cette mission est prise en charge par un enseignant du premier degré relevant de la filière EEI (éducateur en internat) :
 - ✓ EREA 14, Y. Guégan à Hérouville-Saint-Clair : 1 ETP d'EEI faisant fonction de CPE
 - ✓ EREA 50, R. Doisneau à Saint-Lô : 1 ETP de CPE, par transformation d'un support d'EEI vacant
 - ✓ EREA 61, P. Mendes-France à La Ferté-Macé : 1 ETP de CPE, par transformation d'un support d'EEI vacant
- Les enseignants assurant l'encadrement pédagogique et éducatif des internes. Cette mission relevant initialement de la filière EEI (éducateur en internat) est prise en charge par des enseignants du premier degré à hauteur de 8 élèves par enseignant. Pour un service ne comportant pas de nuitée l'obligation réglementaire de service (ORS) est de 21h :
 - ✓ EREA 14, Y. Guégan à Hérouville-Saint-Clair : 9 ETP d'EEI
 - ✓ EREA 50, R. Doisneau à Saint-Lô : 10 ETP d'EEI
 - ✓ EREA 61, P. Mendes-France à La Ferté-Macé : 8 ETP d'EEI
- Les assistants d'éducation (AED) participent à l'accompagnement des élèves internes et plus particulièrement à la surveillance des nuitées à hauteur de 25 élèves par AED durant les temps de demi-pension et les nuitées :
 - ✓ EREA 14, Y. Guégan à Hérouville-Saint-Clair : 6 ETP d'AED
 - ✓ EREA 50, R. Doisneau à Saint-Lô : 4 ETP d'AED
 - ✓ EREA 61, P. Mendes-France à La Ferté-Macé : 3,5 ETP d'AED

Les supports de CPE sont implantés en l'absence de supports d'EEI définitifs excédentaires ;

Les supports définitifs d'EEI excédentaires par rapport à la dotation sont supprimés au fur et à mesure de leur vacance.

Les supports d'AED sont ouverts à hauteur de la carte cible, déduction faite des supports d'EEI définitifs excédentaires.